



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Première Commission

7^e séance

Vendredi 16 octobre 1998, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Mernier (Belgique)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 63 à 79 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Pham Quang Vinh (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, en premier lieu, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis persuadé que, sous votre direction avisée, la présente session enregistrera des résultats satisfaisants. Je puis vous assurer, ainsi que le Bureau, de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation.

La fin de la guerre froide a fait naître de grands espoirs à l'humanité. De fait, elle a offert d'énormes possibilités de faire progresser la quête commune des nations vers la paix et la prospérité et d'accroître leur coopération en vue d'atteindre des objectifs partagés par tous. Les pays peuvent désormais mieux se concentrer sur les besoins immédiats de leur population — élimination de la pauvreté, expansion de l'emploi, développement économique et social, protection de l'environnement, soins aux enfants, etc. Tout cela a été exprimé dans les différents sommets mondiaux tenus au cours de l'actuelle décennie.

Dans le domaine du désarmement, des progrès satisfaisants ont été réalisés. À cet égard il convient de mention-

ner, entre autres, l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques avec, pour la première fois dans l'histoire, l'interdiction de toute une catégorie d'armes de destruction massive, la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les accords sur les objectifs et le raffermissement du mécanisme d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que les efforts accrus en vue de la création et de la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires. Cependant, nous attendons encore les dividendes de la paix espérés de longue date et pour lesquels nous avons tant lutté. En outre, le monde doit toujours faire face à des défis extrêmement pressants.

À l'approche d'un nouveau millénaire, l'humanité continue de vivre sous la menace des armes nucléaires. Bien que datant de plus d'un demi-siècle, les horreurs engendrées par la première utilisation des bombes nucléaires restent toujours aussi présentes et obsédantes dans nos mémoires. La fin de la guerre froide a rendu dépassées les doctrines de dissuasion nucléaire tout comme les justifications avancées par leurs adeptes. La communauté mondiale avait vivement souhaité voir instaurer un processus menant à l'élimination définitive des armes nucléaires. Pourtant, ces armes continuent d'être perfectionnées et leurs stocks sont maintenus à des niveaux excessivement élevés.

Cette situation est due au regrettable manque de volonté et de détermination des États dotés d'armes nucléaires d'abandonner leur stratégie de sécurité fondée sur la

dissuasion nucléaire et d'oeuvrer enfin réellement à l'élimination complète de ces armes. Il convient de changer d'attitude afin de faire progresser le désarmement et de faciliter la tâche d'instances multilatérales telles que la Commission du désarmement, la Conférence du désarmement, le Comité préparatoire à la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire. En vertu des instruments juridiquement contraignants, les États dotés d'armes nucléaires sont tenus de procéder à un réel désarmement nucléaire menant à l'élimination complète des armes de ce type. Les dispositions du TNP doivent être pleinement mises en oeuvre et, à cette fin, ces États doivent remplir leurs obligations au titre de l'article VI du Traité.

Avec de nombreuses autres délégations, nous partageons les vues exprimées par le Secrétaire général dans sa déclaration d'ouverture du débat général de la Commission, à savoir que le désarmement nucléaire doit demeurer en tête de l'ordre du jour des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté mondiale.

L'existence même des armes nucléaires a été dénoncée depuis leur invention car, par leur seule présence, elles constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales et à la survie de l'humanité. Les pays du Mouvement des pays non alignés ont ainsi clairement exprimé, compte tenu précisément de la situation du monde à l'issue de la guerre froide, leur rejet des arguments avancés par les États nucléaires selon lesquels ces armes avaient pour unique but de maintenir la sécurité. À cet égard, je citerai la réflexion profonde du Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Jayantha Dhanapala, extraite de la déclaration qu'il a faite le 12 octobre 1998 lors d'une conférence qui se tenait à Bruxelles :

«Les architectes de la sécurité planétaire pour le millénaire à venir ne peuvent plus prétendre de façon crédible que le monde n'a d'autre choix qu'entre l'apartheid nucléaire et l'anarchie nucléaire. Il y a, certes, un choix à faire mais il est entre un monde doté d'armes nucléaires et un monde exempt de ces armes. Le seul choix acceptable est le désarmement nucléaire.»

Ma délégation partage pleinement ce jugement. Le monde serait plus sûr s'il n'y avait plus d'armes nucléaires. Tel est l'enseignement tiré de la guerre froide. De même, la fin de cette époque exige que soient créées des conditions facilitant un processus vers un véritable désarmement nucléaire. L'évolution complexe de la situation mondiale met davantage encore en relief la nécessité et l'urgence d'accroître les efforts et d'oeuvrer sans relâche pour parve-

nir aux objectifs du désarmement, notamment l'élimination définitive des armes nucléaires.

Ma délégation se félicite des différentes initiatives visant à accélérer le processus du désarmement nucléaire et à favoriser l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. La proposition d'un programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier déterminé demeure valable. Il est temps d'entamer un processus de négociation en vue de l'élaboration d'une convention interdisant toutes les armes nucléaires, comme le monde l'a fait en ce qui concerne les armes chimiques.

À cet égard, le sommet des non-alignés qui s'est tenu récemment à Durban, a demandé, en tant que plus haute priorité, la création, par la Conférence du désarmement, d'un comité spécial. Il a demandé également la convocation d'une conférence internationale pour tenter de parvenir à un accord sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires dans un délai déterminé. Nous sommes satisfaits que la Conférence du désarmement ait accepté, cette année, de créer un comité spécial pour mener des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles et sur les garanties à donner aux États non nucléaires contre l'utilisation ou la menace des armes nucléaires.

Le Viet Nam salue l'action des pays de différentes régions du monde en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La création de telles zones sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée ne peut que contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous appuyons cette action et nous nous félicitons des progrès effectués dans ce domaine, tout particulièrement grâce aux Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Pelindaba et de Bangkok. Nous soutenons l'idée de créer un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires sur la base des zones existantes. Le Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires est entré en vigueur et nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à signer le protocole à ce traité dans les plus brefs délais afin de rendre cet instrument pleinement efficace.

Le Viet Nam partage les vives préoccupations à propos des conséquences qu'entraîne l'utilisation sans discrimination des mines terrestres. Nous sommes très conscients de la gravité du problème et des tragédies provoquées sur les plans humain et matériel par une telle utilisation. C'est pourquoi nous appuyons la stricte interdiction de l'utilisation sans discrimination de ce type d'armes et demandons

un moratoire sur leur exportation. L'enlèvement des mines, l'assistance au déminage et l'aide humanitaire sont, à nos yeux, extrêmement importants pour les pays affectés par les mines et il est nécessaire d'accroître les efforts dans ces domaines. Tels sont les objectifs communs auxquels nous souscrivons. Si l'utilisation sans discrimination des mines doit être interdite, il convient toutefois de reconnaître le droit des États à recourir à de telles armes de manière défensive pour le maintien de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Conscients de cette distinction fondamentale nous pourrions, ensemble, promouvoir les idéaux humanitaires auxquels nous sommes depuis si longtemps attachés.

Le Viet Nam a toujours appuyé les initiatives destinées à édifier un monde de paix, de justice et de prospérité, un monde exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. C'est pourquoi mon pays est devenu partie à de nombreux traités, notamment à la Convention sur les armes biologiques, au TNP, à la Convention sur les armes chimiques, etc. Nous avons signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. Aujourd'hui, j'informe la Commission que le Viet Nam, ayant achevé la procédure destinée à ratifier la Convention sur les armes chimiques, a déposé ses instruments de ratification auprès du Secrétaire général des Nations Unies le 30 septembre 1998. Il est ainsi devenu le cent-dix-huitième État partie à cette importante Convention.

À l'approche d'un nouveau millénaire, nous, communauté des nations, avons le devoir d'affermir notre détermination et notre action en vue d'instaurer un monde de paix et de sécurité durables, un monde de développement et de prospérité pour tous. Selon nous, cette paix et cette sécurité durables doivent être fondées sur l'égalité, condition indispensable pour promouvoir le développement et la prospérité. Toutefois, un objectif de haute priorité demeure : celui de libérer la planète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et de créer les mécanismes en vue de les interdire totalement et à jamais.

C'est pourquoi ma délégation pense que la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait être convoquée afin de définir une nouvelle série d'actions dans le domaine du désarmement fondées sur les décisions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont nous célébrons cette année le vingtième anniversaire et dont les résultats se sont révélés positifs. La présente session de la Première Commission contribuera, nous en sommes convaincus, à progresser sur cette voie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur Soutar, du Royaume-Uni qui, en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, va présenter le rapport de cette conférence.

M. Soutar (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse mes plus vives félicitations pour votre élection au poste élevé de Président de notre Commission et je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche. C'est, pour nous, un plaisir de voir un collègue diplomate de la Conférence du désarmement de Genève diriger nos débats portant sur des questions de sécurité et de désarmement et je vous assure de notre coopération et de notre appui sans réserve. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau qui vous assistent dans vos fonctions.

Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué, je prends la parole en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement pour présenter à la Première Commission le rapport sur les activités de la Conférence durant la session de 1998. Ce rapport dont les délégations sont saisies fait l'objet du document A/53/27.

Comme la Commission le sait, à l'issue des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996, la Conférence du désarmement a marqué une pause dans ses travaux. Elle se devait de faire le point, de réexaminer les priorités qui l'attendaient et d'entamer un processus afin de parvenir à un consensus pour entamer les étapes suivantes. Cette activité, menée de façon intensive, a permis la création d'un comité spécial portant sur des arrangements internationaux destinés à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ainsi que d'un comité spécial chargé, au titre du point I de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires», de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat qui y figure, un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication des armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le fait que la Conférence ait été en mesure de créer deux mécanismes de négociations sur d'importantes questions nucléaires montre bien sa vitalité et sa capacité à faire face aux nouveaux défis d'un monde en constante évolution politique.

Le Comité spécial chargé des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes

nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes a procédé à de larges échanges de vues au cours desquels l'importance de la question s'est trouvée confirmée, de même que la détermination largement partagée de rechercher une solution mutuellement acceptable. Le Comité spécial créé au titre du point 1 de l'ordre du jour et chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires a consacré le temps limité dont il disposait à un débat approfondi sur les aspects pertinents de ce traité en tant que première étape des négociations de fond qui, elles, débiteront l'année prochaine.

En outre, au cours de la session, les Présidents successifs ont procédé, avec l'aide des Présidents sortants, à des consultations approfondies et ont tenu pleinement compte des vues et propositions des membres de la Conférence portant sur la mise en place d'un mécanisme approprié pour examiner la question du désarmement nucléaire. Ces consultations ont fait ressortir la nécessité d'établir une base mutuellement acceptable pour traiter cette question. Bien qu'aucun accord n'ait pu être obtenu avant la fin de la session sur la création d'un tel mécanisme, la Conférence a néanmoins reconnu que le processus des consultations menées par la présidence sur cette importante question devrait reprendre dès le début de la session de 1999.

Les autres questions de fond inscrites à l'ordre du jour, c'est-à-dire les mines terrestres antipersonnel, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et la transparence en matière d'armements, ont également fait l'objet de consultations suivies de la part des coordonnateurs spéciaux nommés à cet effet. Bien que le consensus n'ait pu être réalisé sur la création d'organes subsidiaires au titre de chacune de ces questions, il a été généralement admis que, compte tenu des progrès réalisés au cours de ces consultations, des efforts devraient être poursuivis durant la prochaine session et que la convergence de vues enregistrée sur ces questions devrait être élargie.

La Conférence a également continué à étudier l'élargissement de sa composition, la révision de son ordre du jour et l'amélioration de son fonctionnement. L'élargissement de sa composition a fait l'objet d'une grande attention. Grâce à ces consultations de fond, le Coordonnateur spécial a pu proposer, sur ce point, une formule susceptible de recueillir le consensus et qui nécessitera un nouvel examen au début de la prochaine session.

Comme le démontrent son rapport et les comptes rendus officiels, la Conférence du désarmement a mis à profit la période de réflexion qu'elle s'était imposée. Elle a

maintenant entamé une nouvelle phase qui lui a permis de commencer à surmonter les différents obstacles rencontrés et de consolider le processus d'établissement d'un consensus sur ses tâches prioritaires, lui permettant ainsi de jouer son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociations dont dispose la communauté internationale.

À cet égard, et en pleine coopération avec le nouveau Président de la Conférence, l'Ambassadeur Robert Grey, des États-Unis, j'ai l'intention de mettre pleinement à profit la période de l'intersessions pour procéder aux consultations appropriées pour faire en sorte que la prochaine session puisse débiter dans les meilleures conditions. Le résultat des débats de la Première Commission contribuera, j'en suis certain, à la réalisation de nos objectifs communs.

Il me reste à exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, au Secrétaire général adjoint, M. Abdelkader Bensmail et à la petite équipe du dévoué personnel pour son appui inestimable à la Commission.

M. Dausá Céspedes (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation cubaine et en mon nom propre, de vous féliciter pour votre élection au poste de Président de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, sous votre mandat, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également adresser mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Cinquante-deux ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté sa première résolution destinée à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire qui effacerait toute vie humaine de la surface de la terre. Cette résolution a été adoptée alors que les terribles expériences de bombardements nucléaires des villes japonaises de Hiroshima et de Nagasaki étaient encore très présentes dans toutes les mémoires. La menace d'une récurrence demeure et a même été décuplée en raison du développement vertigineux de la science et de la technique au cours de la seconde moitié du siècle, ce qui a permis une modernisation constante des armes nucléaires.

Parlons clairement. Les initiatives ayant pour objet d'éliminer une fois pour toutes cette menace ne manquent pas. Deux exemples concrets en attestent : d'une part, la suggestion des 28 nations présentée à la Conférence du désarmement et concernant un programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires et, d'autre part, la proposition faite par le Groupe des 21, devant la même instance, de créer, à titre prioritaire, un comité spécial chargé du

désarmement nucléaire. Aucune de ces propositions n'a été suivie d'effet en raison du manque évident d'intérêt des puissances nucléaires. À nos yeux, le désarmement nucléaire demeure une question de toute première priorité dans le domaine du désarmement et nous continuerons d'orienter nos efforts dans cette direction.

L'interdiction des essais nucléaires n'a jamais été conçue comme une fin en soi mais bien plutôt comme une étape dans la voie menant à l'arrêt du développement qualitatif des armes nucléaires et comme une mesure destinée à promouvoir le désarmement nucléaire. Cependant, aujourd'hui, les choses sont présentées différemment. Certaines puissances pour lesquelles les explosions nucléaires ne sont plus du tout nécessaires continuent malgré tout de moderniser leurs arsenaux nucléaires par le biais d'essais extrêmement complexes et d'ordinateurs ultramodernes.

Récemment, les membres de la Conférence du désarmement ont décidé de créer deux comités spéciaux. L'un est destiné à promouvoir des négociations portant sur les assurances de sécurité négative, l'autre concerne un traité interdisant la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Selon nous, les assurances de garantie négative doivent être clairement consignées dans un instrument international juridiquement contraignant qui soit multilatéral, non discriminatoire et qui garantisse tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation de ce type d'armes. En ce qui concerne les négociations sur les matières fissiles, nous sommes convaincus que si nous voulons réellement progresser dans la voie du désarmement nucléaire, l'accord à réaliser devra prendre en considération non seulement la production future mais également les stocks de matières fissiles existants.

Mon pays est très fier d'être partie aux traités multilatéraux dont l'objectif est l'élimination de deux types d'armes de destruction massive. Je veux parler de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques. Cuba a présenté de nombreuses initiatives dans le cadre du Groupe spécial d'experts gouvernementaux chargés de la négociation d'un mécanisme de vérification relatif à la Convention sur les armes biologiques et nous entendons continuer à faire progresser les travaux de ce groupe. Tout en réaffirmant notre volonté de participer activement aux initiatives visant à donner un nouvel élan au processus de négociation, nous soulignons qu'il faut éviter de fixer tout délai artificiel à ce processus.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes chimiques, la pleine application de toutes ses dispositions requiert

la plus haute priorité. En ratifiant la Convention, le Gouvernement de Cuba a déclaré que, conformément à l'article 11 de cette convention, qui a trait au développement économique et technologique, l'embargo commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis à Cuba est totalement incompatible avec l'esprit et la lettre de cet instrument. À ce sujet, je voudrais rappeler qu'étant donné cette situation, et conformément aux dispositions de la Convention, Cuba se réserve le droit de porter ce cas devant les instances pertinentes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Il va sans dire que le manque de contrôle dont font preuve les États en ce qui concerne leurs stocks et les transferts d'armes légères et de petit calibre est très préjudiciable. Renforcer ce contrôle, tel devrait être l'objectif fondamental de la stratégie à concevoir pour lutter contre le trafic illicite croissant des armes. Cuba continuera d'appuyer sans réserve toutes les actions multilatérales visant à résoudre les problèmes liés aux armes légères et de petit calibre. Cuba s'opposera à toute tentative de nier le caractère d'urgence de telles actions et de méconnaître les priorités établies en 1978 par l'Assemblée générale en matière de désarmement.

Comme nous l'avons dit et répété en de nombreuses instances multilatérales, Cuba partage pleinement les préoccupations humanitaires liées à l'utilisation irresponsable et sans discrimination des mines antipersonnel. Il nous faut cependant tenir compte des incidences de ce problème sur la sécurité nationale et les avoir présentes à l'esprit chaque fois qu'une approche réaliste se dessine.

Pour Cuba, pays qui, depuis près de quatre décennies, est en butte à une politique d'agression et d'hostilité de la part de la puissance politique, économique et militaire la plus importante du monde, renoncer à l'utilisation de ce type d'armes pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale constituerait un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre. Notre pays utilise des mines terrestres dans le périmètre du territoire cubain illégalement occupé par les États-Unis pour leurs forces navales basées à Guantanamo, dans la province orientale de Cuba. Nous entendons ainsi éviter toute violation et provocation et prévenir toute incursion militaire en provenance de cette enclave. Ces mines sont dûment enregistrées et signalées, conformément aux exigences fixées dans le Protocole II amendé de la Conven-

tion sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Pour terminer, je voudrais rappeler que, durant trois années consécutives, la Commission a adopté une résolution présentée par les États membres du Mouvement des pays non alignés portant sur le respect des normes écologiques dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'accords portant sur le désarmement et le contrôle des armes. Nous espérons que le texte qui sera soumis cette année bénéficiera de l'appui de toutes les délégations.

M. Li Hyong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Nul doute que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission seront menés à bonne fin. Je tiens à vous assurer de notre totale coopération.

Il est reconnu par tous que le désarmement nucléaire est la question prioritaire du désarmement mondial. Bien que la communauté internationale n'ait pas ménagé ses efforts en direction de l'élimination des armes nucléaires, aucun véritable progrès n'a été réalisé. Nous pensons que le principal problème réside dans le fait que les États dotés d'armes nucléaires maintiennent leur théorie de la dissuasion née de la période de la guerre froide et fondée sur leur monopole nucléaire. La faiblesse du régime de non-prolifération nucléaire, clairement mise en évidence au cours des débats qui se sont déroulés jusqu'à présent, est due à cette théorie de la dissuasion nucléaire.

La République populaire démocratique de Corée, sise dans une région géographiquement et politiquement unique, estime que le désarmement, et notamment le désarmement nucléaire, est une question d'extrême importance. Fondamentalement, tous les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui en Corée, notamment dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la réunification, sont liés au désarmement. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de faire progresser le désarmement mondial et de réduire les tensions afin d'instaurer la paix et la sécurité dans la région.

Selon ma délégation, l'objectif du désarmement nucléaire devrait être l'élimination complète des armes nucléaires. À cette fin, premièrement, un accord international juridiquement contraignant portant sur l'élimination complète des armes nucléaires devrait être conclu dans les plus

brefs délais. Les États dotés d'armes nucléaires devraient abandonner leur assertion selon laquelle les discussions portant sur l'élimination des armes nucléaires sont de leur seul ressort. Ces mêmes États devraient répondre de façon positive à la demande des États non dotés d'armes nucléaires, notamment de ceux appartenant au Mouvement des non alignés, d'entamer des négociations multilatérales sur l'élimination complète des armes nucléaires.

À cet égard, ma délégation pense que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement devrait être convoquée aussi rapidement que possible en vue de débattre au fond de toutes les questions liées au désarmement nucléaire et, notamment, d'établir un calendrier déterminé pour l'élimination des armes nucléaires.

Deuxièmement, il conviendrait d'encourager la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La mise en place de ces zones constitue le meilleur moyen d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Les zones exemptes de telles armes ne sauraient être protégées par les seules obligations unilatérales auxquelles ont souscrit les États non nucléaires. Cela ne peut être possible que si les États dotés d'armes nucléaires assument, de leur côté, les obligations qui leur incombent.

Les États dotés d'armes nucléaires devraient reconnaître le statut des zones exemptes d'armes nucléaires et s'engager inconditionnellement et au moyen d'instruments juridiquement contraignants à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre les zones et États de la région exempts d'armes nucléaires.

Simultanément, il conviendrait de retirer la protection nucléaire accordée de façon sélective à certains États et régions. Afin de réaliser la dénucléarisation de la péninsule coréenne, les États-Unis devraient s'engager à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée et retirer leur protection nucléaire à la Corée du Sud. Comme dans le passé, nous continuerons d'oeuvrer pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne et participerons activement aux efforts internationaux d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires par le biais du démantèlement complet des armes nucléaires.

La situation en Asie du Sud-Est demeure tendue en raison des manoeuvres militaires dont le but est de créer une nouvelle alliance militaire. L'année dernière, les directives de coopération en matière de défense États-Unis-Japon ont été modifiées et la péninsule coréenne a été choisie comme principe cible opérationnelle. Cette année encore,

une tentative ouverte a été faite afin de revoir le traité de défense mutuelle États-Unis-Japon-Corée du Sud et d'associer ce dernier pays aux nouvelles directives de coopération États-Unis-Japon en matière de défense.

Le Japon, mû par une ambition expansionniste et militariste, s'efforce de mettre en application son plan expansionniste en invoquant ces nouvelles directives de coopération États-Unis-Japon en matière de défense et en participant à différents exercices menés par les États-Unis, comme ceux connus sous le nom de «Rim-Pac 98». Les autorités de la Corée du Sud se dotent de nombreux équipements modernes et perfectionnés tels les avions de combat F-15 et les hélicoptères militaires AC-130 tout en demandant la protection militaire des États-Unis et le stationnement permanent de leurs troupes.

Cette alliance militaire s'instaure au prétexte de faire face à une menace venant du nord. Cependant, il est déraisonnable et injustifié de prétendre que nous constituons, à nous seuls, une menace pour les forces alliées des États-Unis, du Japon et de la Corée du Sud. Bien au contraire, c'est nous qui sommes menacés. En fait, on ne peut nier que ces forces sont en mesure de lancer, à tout moment et si elles le souhaitent, une attaque surprise contre la République populaire démocratique de Corée. Compte tenu de cette situation, nous sommes contraints de consacrer d'importantes ressources à l'augmentation de notre capacité de défense alors que nous sommes dans une situation économique des plus difficiles.

La réalité de la péninsule coréenne fait clairement ressortir que l'escalade de la course aux armements et la situation délicate peuvent mener à tout moment au déclenchement d'une nouvelle guerre ont pour unique raison l'accumulation des armements aux États-Unis, au Japon et en Corée du Sud et non pas une menace venant du nord. Cette situation appelle le démantèlement, dans les plus brefs délais, de la structure dépassée de la guerre froide, celle de la confrontation, afin d'assurer une paix et une sécurité durables en Asie du Sud-Est, et notamment dans la péninsule coréenne.

Le plus important dans le démantèlement de la structure d'affrontement datant de la guerre froide et s'appliquant à la péninsule coréenne est de créer un nouveau mécanisme de paix pour remplacer le régime d'armistice existant. Pour ce faire, il convient de conclure un accord de paix entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et de retirer les forces des États-Unis de la Corée du Sud. Rien ne justifie que les États-Unis maintiennent leurs troupes en Corée du Sud depuis que la guerre froide a pris

fin, qu'un accord de non-agression a été conclu entre le nord et le sud de la Corée et que le cadre agréé République populaire démocratique de Corée-États-Unis a été adopté, en vertu duquel les deux parties se sont engagées à joindre leurs efforts pour assurer la paix et la sécurité. En outre, l'assertion selon laquelle les troupes américaines devraient être maintenues en Corée du Sud, même après la reprise complète des relations nord-sud et la réunification de la Corée, ne se justifie aucunement.

La question relative à l'instauration de la paix dans la péninsule coréenne devrait être réglée dans le cadre de la réunification. Réunifier le pays divisé est la tâche nationale la plus urgente à entreprendre par le peuple coréen. Étant donné qu'aucun des côtés de la péninsule coréenne n'est prêt à abandonner son régime, une réunification fondée sur un seul régime mènerait inévitablement à l'affrontement.

Compte tenu de la situation existant sur la péninsule coréenne, la façon la plus réaliste de procéder à la réunification est de créer un État confédéral unifié dépassant les divergences en matière idéologique et politique et se fondant sur les trois principes fondamentaux de la réunification nationale — indépendance, réunification pacifique et grande unité nationale. Ces trois principes ont été acceptés par le nord et le sud de la Corée; ils sont appuyés par les Nations Unies et constituent la pierre angulaire de la réunification. Nous sommes convaincus que la proposition visant à réaliser la réunification par le biais d'une confédération fondée sur une nation, un État, deux régimes et deux gouvernements est la plus réaliste et correspond le mieux à la situation particulière de la péninsule coréenne.

Pour parvenir à la réunification du pays, il convient d'améliorer les relations entre le nord et le sud. En tout état de cause, ces relations devraient être fondées sur l'unité nationale et la réunification. Il est vain d'appeler à une «réconciliation nord-sud» et à «une politique solaire» sans renoncer à la notion d'affrontement et point n'est besoin de dialogue, de contacts, de visites ayant pour objet de pérenniser la division et l'affrontement.

Pour parvenir à une réelle stabilité dans la péninsule coréenne, les pays intéressés devraient mener une politique impartiale à l'égard de la Corée. S'ils maintiennent leur politique tendancieuse au lieu de pratiquer une politique équilibrée, cela mènera, à l'évidence, à la compétition et à l'affrontement entre le nord et le sud et fera obstacle à la réalisation de la paix et de la stabilité.

Tous ces éléments montrent que, pour assurer une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne, toutes

les questions pertinentes concernant un accord de paix, les relations nord-sud et la réunification devraient être réglées simultanément et, entre autres, que la réunification devrait être considérée comme une question clef. C'est pourquoi la réunification par le biais d'une confédération devrait être l'objectif commun. Le nord et le sud devraient établir des relations fondées sur la réconciliation et la coopération ouvrant la voie à une confédération. Les parties intéressées devraient régler les questions relatives à l'instauration d'un mécanisme de paix et à la garantie de la sécurité régionale en vue d'une réunification confédérale. De leur côté, les États-Unis, tout comme d'autres pays intéressés, devraient s'en tenir à une politique impartiale à l'égard de la péninsule coréenne, créant ainsi des conditions favorables à l'instauration de la confédération.

Le temps est venu pour les Nations Unies, qui sont intervenues dans la question coréenne dès le début, d'avoir une vision claire de la réalité de la péninsule coréenne et de prendre une mesure historique pour appuyer la réunification confédérale afin d'assurer, aussi rapidement que possible, une paix et une stabilité durables dans cette région.

M. Arcaya (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de votre élection à la présidence de la Première Commission en cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et à votre direction avisée, nous progresserons sur la voie des objectifs définis par l'Organisation en matière de désarmement. Vous pouvez compter sur la coopération sans réserve du Venezuela pour mener à bien votre tâche. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

De même, je voudrais rendre hommage à M. Muthusi Nkgowe, du Botswana, pour la manière efficace dont il a dirigé les activités de la Commission tout au long de la cinquante-deuxième session. Qu'il me soit également permis de féliciter M. Jayantha Dhanapala pour sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement. Grâce à sa grande expérience il ne manquera pas de contribuer grandement à la réalisation des nobles objectifs qui sous-tendent l'action des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Dans un climat international aussi prometteur que paradoxal, l'Organisation a joué un rôle de premier ordre afin de promouvoir des accords et des mesures de portée universelle dans le domaine du désarmement. Cependant, les progrès effectués au cours des dernières années et le nouveau régime de sécurité internationale toujours à l'étude contiennent certains éléments contradictoires dont l'ampleur

et la complexité — notamment en ce qui concerne les problèmes liés à la paix, au développement et à la sécurité internationale — exigent la participation de tous les États sans exception.

L'élimination des armes nucléaires demeure un devoir impérieux et une aspiration commune. Les pays dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité fondamentale d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi il importe, selon nous, que la Conférence du désarmement, seule instance de négociation d'accords et de mesures dans ce domaine, mette en place un comité spécial chargé de lancer des pourparlers relatifs à un programme échelonné de négociations en vue de parvenir à l'élimination complète de cette catégorie d'armes de destruction massive.

Un facteur à mettre à l'actif de notre ordre du jour de désarmement a été l'instauration du Comité spécial chargé de négocier un traité non discriminatoire, multilatéralement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Certes, au cours de ces dernières années, des accords portant sur la réduction des armes nucléaires ont été réalisés entre les deux pays possédant les arsenaux les plus importants — je pense à START I et START II. Cependant, malgré nos espoirs légitimes concernant ce processus et la possibilité de nouvelles réductions, nous constatons avec inquiétude qu'un certain élan a été perdu du fait que l'une des principales puissances nucléaires n'a pas encore ratifié le Traité START II. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant à ces deux pays pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue de parvenir, dans des délais déterminés, aux objectifs définis dans ces instruments.

Les initiatives portant sur la non-prolifération nucléaire ont été récemment entravées par les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. Ces essais ont révélé la menace nucléaire sous-jacente inhérente au climat mondial actuel; d'où la nécessité de renforcer, par le dialogue et la coopération internationale, l'ensemble des normes et principes régissant les relations entre les États dans ce domaine. En ce sens, nous nous félicitons de la déclaration faite par les deux pays, en septembre dernier, par laquelle ils ont annoncé leur intention d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Par ailleurs, nous constatons avec préoccupation le manque de progrès durant la deuxième session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Une telle situation pourrait avoir une incidence négative

sur la réalisation des objectifs de non-prolifération et de désarmement énoncés à l'article VI de cet instrument, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires doivent agir de bonne foi en adoptant des mesures concrètes de désarmement. En ce qui concerne le processus de renforcement de la non-prolifération, l'adhésion du Brésil au Traité sur la non-prolifération a constitué un fait extrêmement positif car cette adhésion contribue de façon importante à l'affermissement de la paix et de la sécurité internationales.

Pleinement conscients de l'utilité des zones exemptes d'armes nucléaires pour promouvoir la sécurité internationale, nous réaffirmons notre appui au renforcement des liens politiques entre les régions créées au titre des Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Pelindaba et de Bangkok, et nous sommes favorables à toutes initiatives visant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, telles celles de l'Asie centrale et du Moyen-Orient.

Pour ce qui est de prévenir la menace représentée par d'autres catégories d'armes de destruction massive, le Venezuela salue l'entrée en vigueur de la Convention de Paris sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques, et sur leur destruction de même que la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques auquel le Venezuela, en tant qu'État partie depuis 1997, a l'honneur de participer en qualité de membre du conseil exécutif. Nous entendons apporter une contribution constructive à la consolidation de cet instrument et à sa pleine mise en oeuvre.

Compte tenu des progrès accomplis sur le plan du renforcement du régime international contre les armes bactériologiques, notre pays encourage le groupe spécial créé en 1994 à conclure des négociations visant à l'élaboration d'un protocole définissant le mécanisme nécessaire à une vérification efficace en la matière.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont grandement participé à l'instauration de mesures de désarmement et, dans de nombreux cas, ont fait oeuvre de pionniers dans la réalisation d'accords visant à promouvoir un climat de paix et de stabilité dans la région. La Convention interaméricaine contre la production et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres mécanismes connexes, signée l'année dernière dans le cadre de l'Organisation des États américains, apporte une réponse politique au problème posé par le trafic illicite des armes de petit calibre notamment par sa prolifération. Un tel trafic ne fait qu'aggraver les conflits internes dans de nombreuses régions et s'apparente aux activités caractéristiques d'une société incivique, tels le terrorisme, le trafic de drogues, le blanchiment de

l'argent et le crime qui, aujourd'hui, menacent gravement la stabilité et la sécurité de nos pays. Le Venezuela appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux portant sur les armes de petit calibre, notamment la recommandation de convoquer une conférence internationale sur le trafic des armes de petit calibre sous tous ses aspects.

Compte tenu de sa dimension humanitaire indéniable, l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction constitue une mesure de la plus grande importance dans le domaine du désarmement classique. Le Venezuela, en tant qu'État signataire de la Convention d'Ottawa, a entamé la procédure législative nécessaire à sa ratification. Grâce au dépôt, par le Burkina Faso, du quarantième instrument de ratification, la Convention pourra entrer en vigueur le 1er mars 1999, ce que nous apprécions vivement.

Persuadés que le multilatéralisme est générateur d'accords et de mesures de désarmement, nous estimons que la tenue de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait permettre de réaffirmer les objectifs du désarmement général et complet promus par l'Organisation. De même, nous pensons que la convocation de la session extraordinaire devrait résulter de la volonté générale des États Membres des Nations Unies. La mise au point d'un système de sécurité international fondé sur la coopération requiert une approche multidimensionnelle permettant d'examiner en détail les causes d'un conflit en tenant compte, entre autres, des aspects politique, économique et social et de mettre en évidence le lien indissociable entre la paix et le développement des peuples

Les enseignements que nous tirerons de la présente session seront particulièrement importants pour traiter des questions concernant la communauté internationale.

Mme Bešker (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation croate je vous félicite pour votre élection et vous assure de notre pleine coopération. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le débat général est entré dans son cinquième jour. J'ai écouté attentivement un certain nombre de déclarations détaillées et fort pertinentes. La Croatie partage bon nombre d'idées déjà exprimées. C'est pourquoi, je m'attacherai plus particulièrement aux préoccupations les plus pressantes de mon pays dans le contexte de l'évolution intervenue depuis l'automne dernier en matière de désarmement et de sécurité internationale.

En premier lieu je voudrais toutefois souligner le fait que la Croatie continue de s'acquitter de ses obligations pour ce qui est du désarmement international et du régime de non-prolifération. Mon pays a signé la Convention d'Ottawa et a entamé la procédure de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans le domaine du contrôle des armes classiques, la Croatie a rempli toutes ses obligations relevant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'article IV des Accords de Dayton relatif à la réduction des armes et aux mesures de vérification. Nous entendons prendre une part active aux prochaines négociations au sujet de l'article V des Accords de Dayton, confirmant ainsi notre ferme appui à l'action de la communauté internationale pour assurer la paix et la stabilité sur les plans régional et mondial.

Deuxièmement, tout en reconnaissant et en saluant les progrès réalisés au cours de la dernière décennie, la Croatie ne peut que partager la préoccupation déjà exprimée ici par de nombreuses délégations eu égard au rythme et à la teneur des faits intervenus dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale depuis la précédente session. Il semble pertinent pour notre débat de faire état d'une autre grave menace à l'échelle internationale — je veux parler ici des troubles financiers qui agitent notre planète. Un analyste politique réputé a récemment exprimé sa vive inquiétude face à l'incapacité de la communauté internationale à consolider, dans le domaine économique, les acquis résultant de la fin de la guerre froide. Il a notamment déclaré que «nous sommes en train de passer du risque de perdre les chances offertes au risque de régression».

Certes, 1998 a été une année marquée par de graves défis dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Nous avons été réellement confrontés au risque de ne pas saisir les chances offertes. En automne dernier nous avons pu établir le bilan mitigé d'une année caractérisée par des réalisations importantes et par des revers. Nous avons pu nous féliciter de l'adoption du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, de mesures de garanties renforcées, de l'amorce du processus d'examen renforcé du Traité sur la non-prolifération et de la signature prévue de l'accord d'Ottawa.

La voie empruntée depuis lors ne nous donne guère de raisons d'être satisfaits. La crise nucléaire en Asie du Sud a suscité de vives inquiétudes et mis à mal l'intégrité et la viabilité du régime mondial de non-prolifération. La prolifération des missiles et le maintien des armes de destruction massive continuent de menacer la sécurité régionale et mondiale. Mis à part le récent et opportun accord sur le traitement et la gestion du plutonium, la non-ratification de

START II laisse présumer une stagnation du processus de contrôle des armes nucléaires. Le processus d'examen renforcé du TNP semble avoir pris la voie opposée. Une décision concernant l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement portant sur une interdiction à l'échelle mondiale des mines antipersonnel s'impose plus que jamais, d'autant que le processus d'Ottawa nous en donne les moyens. La Croatie est l'un des pays d'Europe les plus affectés à cet égard et nous sommes douloureusement conscients de la nécessité de régler d'urgence ce problème.

Fort heureusement, la situation n'est pas complètement sombre. La Croatie se félicite des décisions tant attendues de la Conférence du désarmement relatives à la création d'un comité spécial sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles et aux garanties de sécurité négative. Cependant, la Croatie regrette que la Conférence n'ait pas été en mesure d'élargir sa composition. Nous souhaitons être admis dans le premier groupe sur la base de critères objectifs et transparents. Nous continuons d'espérer que la composition de la Conférence du désarmement se rapprochera de l'universalité.

Nous sommes satisfaits, tout comme de nombreux autres pays, de l'entrée en vigueur, l'année prochaine, de la Convention d'Ottawa. Le nombre croissant de pays ayant ratifié la Convention sur les armes chimiques constitue également un élément positif. La Croatie se félicite des progrès accomplis dans les travaux du Groupe spécial chargé d'élaborer un protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques et espère sa rapide conclusion. Sur le plan régional, nous considérons l'adoption récente d'un code de conduite européen sur les ventes d'armes comme une importante contribution à une responsabilisation et à une transparence accrues en matière de contrôle des armes classiques en Europe.

Certes, la situation en matière de sécurité internationale et de désarmement ne peut être examinée hors de réalités politiques et de sécurité plus larges. Nous vivons une époque de tension économique et financière intense et d'instabilité politique. Tout retard dans le processus de désarmement accroît les menaces à la sécurité internationale et freine les progrès en termes de stratégie régionale et mondiale. Rendre l'un de ces éléments dépendant de l'autre revient à nuire grandement à la paix et à la sécurité internationales.

Troisièmement, cela dit, je constate avec plaisir que des suggestions constructives ont été avancées concernant les voies et moyens propres à desserrer ce dangereux étai.

Plusieurs pays de la palette géographique et politique mondiale ont émis des propositions réalistes susceptibles de nous permettre d'aller de l'avant. Leurs initiatives tendant à réduire les divergences de fond sur des questions aussi complexes que la dissuasion, le contrôle des armes et le désarmement ne peuvent qu'être encourageantes. À cet égard, la Croatie apprécie les efforts constants de nombreux États Membres de la communauté internationale — tels l'Afrique du Sud, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suède et d'autres pays — pour tenter, comme l'a dit le représentant de l'Afrique du Sud, «d'identifier un terrain d'entente et d'éviter le piège de l'inaction». Nous avons également apprécié la déclaration ministérielle commune des huit nations sur la nécessité d'un nouvel ordre du jour afin d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. La Croatie s'engage à coopérer avec les pays cités et avec d'autres pour progresser vers nos objectifs déclarés.

Nous apprécions les propositions réalistes prenant en compte nos intérêts communs et les possibles avantages mutuels. Nous sommes persuadés qu'elles seront attentivement examinées et utilisées comme base pour la suite de nos travaux. Pour ce faire, un sens de la perspective historique, du réalisme et de la responsabilité collective s'impose ainsi qu'une plus grande prise de conscience de la nécessité du compromis politique.

Pour atteindre nos objectifs, il nous faut traduire nos paroles en actes. Telle est la tâche à entreprendre ensemble. Tous les États, notamment ceux dotés d'armes nucléaires, ont leur rôle à jouer pour faire avancer les négociations portant sur la sécurité et le désarmement.

Quatrièmement, et enfin, le monde doit faire face à de grandes difficultés. Aucun pays, aucune institution ne peuvent, à eux seuls, empêcher une détérioration de la situation. Il n'est pas difficile d'imaginer les conséquences d'un nouvel ajournement du débat sur le désarmement. Les événements intervenus cette année devraient nous faire comprendre combien il est urgent d'agir. Des priorités différentes, des intérêts conflictuels et des préoccupations de sécurité régionale doivent être traités sous un angle politique avec plus de vigueur et de détermination. Cependant, il nous faut également tenir compte des intérêts vitaux de la paix et de la sécurité mondiale afin qu'une approche productive et coopérative de la paix et de la sécurité mondiale puisse se faire jour dans les instances internationales, à commencer par la Première Commission.

La fin de la guerre froide nous a ouvert à tous de nouvelles perspectives historiques dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Pouvons-nous

dire que nous avons réellement saisi toutes les chances offertes? Il ne s'agit pas là d'une question de pure rhétorique. Qu'il me suffise d'évoquer les possibilités manquées dont j'ai parlé précédemment. À sa présente session, la Première Commission doit faire tout son possible pour nous faire sortir de cette impasse. Il nous faut trouver suffisamment de volonté politique pour concentrer nos énergies sur la réalisation de nos engagements et de nos obligations. Nous nous devons d'agir ainsi tant sur les plans politique que juridique. La Première Commission devrait donner des directives sur les mesures nécessaires à prendre en direction du développement durable et ce dans notre propre intérêt et dans celui de la paix et de la sécurité, comme l'a souligné le Secrétaire général au début de la présente session.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait, en premier lieu, vous exprimer ses plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission et féliciter également les membres du Bureau. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, notre Commission réalisera des progrès substantiels sur les importantes questions inscrites à son ordre du jour.

Je tiens également à remercier votre prédécesseur, M. Mothusi Nkgowe, du Botswana, pour le travail remarquable accompli au cours de la cinquante-deuxième session.

Le désarmement est certainement l'un des domaines qui ont enregistré de substantiels progrès ces dernières années mais, étant donné sa complexité, cette question requiert, dans son approche, toujours plus de vigilance et de détermination. En effet, de nombreuses et importantes initiatives sont régulièrement prises un peu partout dans le monde afin de réduire le potentiel des armes de destruction massive ainsi que d'autres catégories d'armes.

L'événement le plus important survenu au début de la présente session de l'Assemblée générale a été l'annonce de l'entrée en vigueur, en mars 1999, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction. L'intérêt de bon nombre de pays, et pas des moindres, pour cette convention dénote la volonté de la communauté internationale de parvenir très rapidement à l'instauration d'un monde débarrassé de l'arsenal des mines antipersonnel. Le Burkina Faso, qui ne détient pas ce type d'armes, s'est cependant associé très tôt au processus des négociations qui a conduit à l'élaboration de ladite convention, et ce au regard des effets dévastateurs des mines antipersonnel dans le monde, et particulièrement en Afrique. Il a même été le

quarantième État à ratifier cet instrument, permettant ainsi son entrée en vigueur.

Parallèlement, mon pays poursuit ses efforts de sensibilisation en direction des populations et en association avec la société civile, persuadé que cet élément est un allié indispensable aux efforts de désarmement. Dans cet engagement total de mon pays pour débarrasser notre planète des mines antipersonnel, nous ne pouvons que saluer l'offre du Gouvernement mozambicain d'accueillir la première réunion des États parties, à Maputo, en mai 1999, avec le ferme espoir que cette réunion renforcera davantage notre détermination à mettre concrètement en application cette convention multilatérale.

L'une des premières actions sera, naturellement, de rassembler les ressources nécessaires pour les besoins du déminage et pour l'assistance aux victimes. À cet égard, nous nous réjouissons du soutien et des annonces de contribution de certains pays dans le cadre de la campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnel.

Parmi les progrès accomplis ces dernières années en matière de désarmement, nous pouvons citer l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. À cela il convient d'ajouter la création et le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment celles établies par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Pelindaba et de Bangkok. L'établissement de ces zones sur la base d'accords librement contractés par les États intéressés contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi les efforts des États non dotés d'armes nucléaires doivent amplement être encouragés et appuyés par la communauté internationale.

Tout en nous félicitant de ces progrès, nous demeurons conscients que beaucoup reste encore à faire. Avec la fin de la guerre froide rien ne devrait justifier, aujourd'hui, le maintien d'arsenaux nucléaires et d'autres armes de destruction massive, encore moins les recherches et les essais dans le domaine des armes classiques. À cet égard, ma délégation forme l'espoir que les engagements pris par l'Inde et le Pakistan devant l'Assemblée générale conduiront très rapidement à l'adhésion de ces deux pays aux différents traités et conventions y afférents. Mais si nous voulons réellement garantir la paix et la sécurité mondiales, c'est d'un désarmement général et complet dont notre monde a besoin.

Dans l'ordre de nos préoccupations nous devrions également nous pencher sur le phénomène des armes dites légères et de petit calibre dont chacun sait que l'exportation et la circulation incontrôlées sont lourdes de conséquences. Lors de la première Conférence internationale sur le contrôle du flux des armes de petit calibre tenue à Oslo, Norvège, le Burkina Faso avait réaffirmé son adhésion au moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes de petit calibre et à son mécanisme de suivi, à savoir le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement.

Cette détermination de mon pays à lutter contre la prolifération des armes légères découle de son option pacifique pour le règlement des crises et des conflits. C'est du reste dans cet esprit qu'il a abrité, en juillet 1998, à Ouagadougou, la réunion des ministres chargés de la sécurité des pays de l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide d'Interpol. C'est dans ce même esprit qu'en novembre 1996, il a pris une part active au succès de la Conférence de Bamako sur le désarmement, la prévention des conflits et le développement en Afrique de l'Ouest, conférence au cours de laquelle est née l'idée d'un moratoire sur les armes légères.

Et c'est toujours dans cet esprit qu'il a participé aux différentes rencontres de l'Accord de non-agression en matière de défense de mars 1997 et de mai 1998. Au cours de ces rencontres, on le sait, il a été recommandé aux États Membres non seulement d'entériner le moratoire mais aussi de l'élargir aux États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Mon pays se félicite également d'avoir été l'initiateur de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-deuxième session, qui avalise les conclusions de Bamako. Ma délégation apportera, cette année encore, son appui à toutes initiatives allant dans ce sens.

D'une conférence à l'autre nous avons constaté que la dimension internationale du fléau des armes de petit calibre s'est de plus en plus élargie. Au regard de ces effets néfastes sur la stabilité des États, sur la paix et la sécurité internationales, le phénomène exige, pour être maîtrisé, une mobilisation conséquente de la communauté internationale. Au demeurant, c'est pour prendre en compte cette grave préoccupation que le trente-quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenu du 1er au 10 juin 1998 à Ouagadougou, a adopté une résolution pertinente en la matière. Ce faisant, les dirigeants africains sont partis de la constatation suivante : la prolifération des armes légères constitue une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité des États africains dont les structures étatiques demeurent encore fragiles.

L'accumulation et la détention illégale de ces armes exacerbent la violence et la criminalité, entravent le développement et mettent en danger le processus démocratique. La prolifération des armes légères, étroitement liée aux autres activités criminelles, doit être également traitée dans le contexte des autres initiatives visant à réduire ces activités.

Dans l'immédiat, outre la formule du moratoire, le Secrétariat général de l'Organisation de l'unité africaine est chargé de recueillir auprès des États membres des informations complètes sur l'ampleur du fléau et sur les mesures déjà prises. Pour l'aider dans cette mission il est urgent de réactiver et de rendre opérationnel, en le dotant de moyens importants, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement installé à Lomé, au Togo.

On le voit donc, les États membres de l'OUA ont fait de la lutte contre la mise au point, la dissémination et l'utilisation des armes légères une priorité absolue. Mais, comme à l'évidence il s'agit d'une entreprise titanesque, ils attendent de la communauté internationale qu'elle appuie leurs efforts car, en définitive, il s'agit d'un seul et même combat, celui de bâtir un monde où règnent la stabilité, la paix et la sécurité.

M. Nayeck (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, grâce à votre grande expérience et votre direction avisée, les travaux de la Commission aboutiront à des résultats fructueux et significatifs.

Le désarmement devrait rester l'une des priorités mondiales. Il est inconcevable que certains pays consacrent d'énormes sommes à leurs budgets militaires alors que la grande majorité de la population du globe vit dans une pauvreté indescriptible et doit lutter quotidiennement pour survivre. Les principaux produits de base sont hors de portée; l'eau potable est un rêve. À elles seules les dépenses consacrées à l'achat d'un ou deux avions de combat pourraient considérablement changer les économies de nombreux petits États en développement. Les ressources investies dans l'armement devraient être orientées vers le développement durable.

Nous nous félicitons de l'accent mis, par le Secrétaire général, sur le désarmement et du rétablissement du Département des affaires du désarmement dirigé par le Secrétaire général adjoint.

Je voudrais informer la Commission d'un fait qui n'est peut-être pas bien connu de la communauté internationale. Maurice ne possède pas d'armes et s'enorgueillit d'être parmi les très rares pays à connaître cette situation. Nous n'avons aucune dépense d'armement. Comme Maurice ne dispose pas d'armée, il nous est agréable de présenter un rapport annuel vierge au Registre des armes classiques des Nations Unies et nous voudrions encourager d'autres pays à faire de même. Cependant, nous souhaitons que la portée de ce registre soit étendue de façon à y inclure une plus large catégorie d'armes. La transparence en matière de dépenses et de stocks d'armes est, sans nul doute, une mesure susceptible d'accroître la confiance.

Maurice est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur les armes chimiques et le Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Nous sommes également partie à la Convention d'Ottawa et nous sommes persuadés que l'entrée en vigueur de cet instrument, l'année prochaine, encouragera un plus grand nombre de pays à s'associer à l'interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel. Nous constatons avec satisfaction que le Gouvernement du Mozambique accueillera, à Maputo, la première Conférence des États parties à la Convention.

Malheureusement, l'Afrique est gravement frappée par le fléau des mines terrestres. La communauté internationale devrait accroître son aide aux opérations de déminage. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative de l'Australie «détruire un champ de mines». Cependant, ma délégation constate avec une profonde tristesse que de nouvelles mines sont disséminées en Angola par les forces de l'UNITA.

Les effets déstabilisants et dévastateurs du trafic illicite des armes de petit calibre est un sujet de vive préoccupation. Dans son rapport présenté à l'Assemblée générale sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général déclare :

«On compte que 90 % des personnes tuées ou blessées par des armes légères militaires sont des civils et, ce qui est encore plus épouvantable, que 80 % de ces civils sont des femmes et des enfants.» (A/53/I, par. 50)

Ce fait brut est choquant. Bien que des mesures importantes soient prises dans différentes parties du monde pour lutter contre le trafic illicite des armes de petit calibre, la communauté internationale a le devoir d'agir rapidement pour endiguer voire éradiquer ce dangereux fardeau. Ce trafic illicite est l'un des principaux facteurs identifiés par

le Conseil de sécurité comme étant source de conflits en Afrique.

Au début de l'année, les dangers encourus par l'humanité en raison de la prolifération des armes nucléaires et du risque d'une nouvelle course aux armements nous ont été rappelés. Aucun pays ne pourra se sentir véritablement en sécurité aussi longtemps que la menace des armes nucléaires, d'où qu'elle vienne, continuera d'exister. Nous pensons également que tout instrument international ayant pour objet l'élimination des arsenaux nucléaires devrait être non discriminatoire par nature. Maurice se réjouit de la reprise d'un dialogue constructif entre l'Inde et le Pakistan et félicite les deux pays de la maîtrise dont ils font preuve.

Maurice a toujours été persuadé que le maintien des arsenaux d'armes de destruction massive, quelles qu'elles soient, n'était nullement justifié. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est urgent d'éliminer totalement ce type d'armes, et notamment les armes nucléaires, selon un calendrier déterminé. La sécurité pour tous ne pourra prendre son véritable sens que lorsque cette menace aura complètement disparu.

Nous nous félicitons de l'orientation positive des travaux de la Conférence du désarmement, notamment de la création d'un Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces destinés à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Il est regrettable qu'une fois encore la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'établir un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous enregistrons cependant avec satisfaction la mise en place d'un Comité spécial sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Pour être crédible et atteindre à l'universalité, tout traité d'interdiction en ce domaine doit englober la question des stocks antérieurs et actuels de matières fissiles.

À notre troisième séance, le Secrétaire général nous a rappelé :

«Le fait que c'est la Première Commission de l'Assemblée générale qui traduit la priorité accordée au désarmement par l'Organisation des Nations Unies aux tout premiers jours de leur création.»

Ce rappel est justifié et doit continuer à nous guider dans nos débats tout au long de la présente session.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, redou-

blons d'efforts et travaillons ensemble pour nous débarrasser de toutes les armes de destruction massive afin que nous puissions vivre dans un monde plus pacifique.

M. Amehou (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation, à l'instar de celles qui l'ont précédée, voudrait, par ma voix, vous féliciter très chaleureusement pour votre brillante élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-troisième session. Ce choix ne relève pas du hasard. Il est la conséquence logique de tous les efforts que vous-même et votre pays avez déployés et continuez d'investir en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Connaissant également vos qualités exceptionnelles, ma délégation est assurée que, sous votre présidence, nos débats aboutiront à des résultats encourageants.

Mes félicitations vont également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui ne ménage aucun effort quand il s'agit de la paix et de la sécurité internationales, et qui a bien voulu s'adresser à notre Commission à l'ouverture de ses travaux.

Monsieur le Président, l'ordre du jour de la présente session est à la fois intéressant, varié et comporte des questions complexes. Ma délégation les abordera avec vous et toutes les autres délégations avec un esprit ouvert et constructif.

Le Bénin, pays épris de paix et de justice, s'emploie, à travers ses institutions, son mode de vie, sa culture, à développer la culture de paix et à s'opposer à la violence. Le Bénin soutient la voie du règlement pacifique de tout différend. Aussi mon Gouvernement appuie-t-il la revitalisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, au Togo.

La communauté internationale a enregistré bon nombre de succès au cours de ces deux dernières années en matière de désarmement. Pour s'en convaincre il suffit de faire l'inventaire des différentes conventions internationales qui sont déjà entrées en vigueur ou sont en voie de l'être. C'est ainsi que ma délégation se réjouit de l'entrée en vigueur, très prochainement, c'est-à-dire au 1er mars 1999, de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel. Il est regrettable cependant que des combattants engagés dans plusieurs conflits continuent d'utiliser ces armes barbares qui, plusieurs années encore après la fin des hostilités, sèment la désolation et la misère parmi des civils innocents, surtout les femmes et les enfants qui sont les principales victimes de ces engins de malheur.

Ma délégation, par conséquent, lance un appel pressant à tous les pays qui sont encore hésitants, à signer et à ratifier cette convention pour rejoindre le camp de ceux qui ont choisi de ne plus exposer aux dangers de mutilation nos enfants et nos paisibles populations.

Malgré les succès que je viens de mentionner, l'année 1998 est venue, de façon brutale, nous rappeler que notre monde n'est malheureusement pas débarrassé du risque d'anéantissement nucléaire. Je veux parler ici des essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan. Notre assemblée devra, à cet effet, poursuivre davantage la réflexion en vue de proposer des idées novatrices ainsi que de nouveaux concepts qui pourront mener définitivement l'humanité sur la voie d'un désarmement véritable, général et complet.

S'agissant des armes chimiques et biologiques, il demeure préoccupant de savoir que certains États continuent de les stocker et de les mettre au point de façon clandestine. Ces États font aussi peser une grave menace sur la paix et la sécurité mondiales.

Les efforts de désarmement de la communauté internationale, ces dernières années, ne se sont pas appesantis sur les armes légères ou de petit calibre alors que leur prolifération incontrôlée met gravement en danger la sécurité, surtout en Afrique où cette situation constitue une menace à la paix et à la sécurité de nombreux pays. En effet, la prolifération de ces armes a occasionné la déstabilisation de maints régimes en Afrique. Elle a instauré l'insécurité, le banditisme et la violence dans plusieurs régions, tant en milieu rural qu'urbain. La conséquence de cet état de fait est le blocage des activités économiques, démontrant ainsi de façon éloquente le lien indissociable entre la paix et le développement durable.

Le gouvernement de mon pays prend une part active dans les travaux visant à instaurer, au sein de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes de petit calibre. Ces efforts louables de la CEAO en vue d'instaurer un climat de paix et de confiance réciproque dans la sous-région méritent d'être appuyés par la communauté internationale à travers une assistance soutenue en vue de démobiliser et la Sierra Leone et du Libéria. Cette assistance devra prendre en compte, dans toute la sous-région, la collecte ou même le rachat aux ex-combattants des armes de petit calibre, sans oublier la destruction effective de ces armes. C'est par une action hardie que la communauté internationale aidera la sous-région ouest africaine à réduire, dans un premier temps et dans une proportion acceptable, le stock des armes qui y circulent.

Alors, nous pourrions réfléchir pour définir ensemble un mécanisme fiable permettant d'assurer un contrôle effectif, depuis le producteur jusqu'au consommateur, des flux d'armes légères.

Notre siècle évanescant a été le témoin de la violence et même de la barbarie humaine. Des milliers de nos semblables en ont été victimes. Nous avons le devoir d'utiliser toutes nos énergies pour épargner au siècle à venir ces guerres, ces tragédies. Mon pays, le Bénin, reste convaincu que seule une culture de paix pourra nous aider à cet égard. Ensemble, et grâce aux efforts de chacune de nos délégations, épargnons le XXI^e siècle des désastres de la guerre que le XX^e siècle a connus.

Élection du Rapporteur

Le Président (interprétation de l'anglais) : Je voudrais maintenant revenir à l'activité organisationnelle concernant l'élection d'un rapporteur. Le Président du Groupe des États d'Afrique m'a informé que le candidat désigné par ce Groupe est M. Motaz Zahran, d'Égypte.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai qu'en vertu de l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et conformément à la pratique en vigueur, la Commission souhaite se dispenser d'un vote à bulletin secret et déclarer, par acclamation, M. Zahran Rapporteur de la Commission par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (interprétation de l'anglais) : Je présente à M. Zahran mes chaleureuses félicitations pour son élection. Je suis certain qu'il participera efficacement aux travaux de la Première Commission à la présente session.

M. Zahran (Égypte) (interprétation de l'arabe) : Je ne prolongerai pas la séance. Je tiens simplement à exprimer ma vive gratitude à vous-même, Monsieur le Président, et aux différentes délégations qui, au sein de la Commission, se sont prononcées en faveur de mon élection en qualité de Rapporteur de la Première Commission durant la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également remercier le Groupe des États d'Afrique de m'avoir désigné pour ce poste. J'espère, dans l'exercice de mes fonctions, répondre à leurs attentes.

Sans aucun doute, les différents événements complexes intervenus sur la scène internationale au cours de ces dernières années et qui ont eu des incidences négatives dans le domaine du désarmement devront se voir attribuer la prio-

rité requise. C'est pourquoi la présente session sera, sans conteste, différente des précédentes, tout au moins depuis que, personnellement, j'ai commencé mes activités dans ce domaine au titre de membre du Programme de désarmement des Nations Unies, en 1993.

Pour terminer, je tiens à vous affirmer, Monsieur le Président, que je n'épargnerai aucun effort et mettrai à profit ma modeste expérience en matière de désarmement et de sécurité internationale afin que, grâce à votre action jointe à celle des Vice-Présidents et des membres du Secrétariat, la présente session soit couronnée de succès et puisse atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous.

La séance est levée à 11 h 40.